

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 435 Mercredi 09 Mars 2022 –Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX	BEx Distanciel, le jeudi 31 mars à partir de 18h00, Conseil des Territoires Ultramarins, le vendredi 1 <sup>er</sup> avril, de 15 h à 19 h, Assemblée Générale Fédérale, en présentiel, le samedi 2 avril de 9 h 30 à 17 h, Conseil des Territoires, le dimanche 3 avril de 9 h à 16 h, Conseil Fédéral distanciel, le samedi 18 juin.

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. La délégation ministérielle	<p>La Fédération Française de Canoë Kayak et des Sports de Pagaie doit redéposer un dossier pour l'obtention de la délégation ministérielle.</p> <p>La demande a été faite pour l'ensemble de nos disciplines sportives et une demande particulière plus générique portant sur les sports de pagaie afin de légitimer les missions de services public que nous menons plus largement et notamment dans le cadre des pratiques non compétitives.</p> <p>L'étude du dossier qui a fait l'objet de navettes entre la fédération et le Ministère des Sports est effectué sachant que le Ministère a amendé nos propositions.</p> <p>Le travail s'effectue dans le cadre d'une campagne politique pour les présidentielles qui amène le ministère à aller vite afin que la signature du contrat se fasse très rapidement et avant la période de réserve pour pouvoir communiquer. La date envisagée est le 7 mars.</p> <p>Nous avons reçu les dernières remarques du ministère, le 2 mars. Le retour des membres du BEx s'est fait les 3 et 4 mars.</p> <p>→ Validation de ce le document finalisé par le BEx.</p>
2. Le communiqué Ukraine	<p>Le Président Fédéral a réuni le Bureau Exécutif, le lundi 28 février pour proposer un communiqué à la suite de la situation en Ukraine.</p> <p><i>La FFCK exprime son inquiétude face au contexte international et à la guerre en cours en Ukraine. Elle condamne fermement cette agression de la Russie qui intervient au moment même où se tiennent les jeux paralympiques d'hiver, rompant ainsi la trêve olympique.</i></p>

*Le CIO demande l'annulation des événements sportifs en Russie et en Biélorussie. La FFCK soutiendra toute décision des fédérations internationale et Européenne de Canoë (FIC et ECA) visant à annuler les compétitions organisées dans ces pays et leur attribution à d'autres nations. De la même façon la FFCK propose qu'aucun évènement ne soit attribué à ces deux nations dans les campagnes d'attribution à venir.*

*Le CIO demande par ailleurs de ne pas autoriser la participation d'athlètes ou d'officiels Russes ou Biélorusses aux compétitions internationales organisées par les fédérations internationales ou pour le moins que les tenues officielles ne soient pas autorisées, que l'hymne national ne soit pas joué et que leur drapeau national ne soit pas hissé.*

*Notre fédération sera solidaire de ces décisions et n'autorisera pas jusqu'à nouvel ordre, le déplacement de nos athlètes en Russie ou en Biélorussie, pas plus qu'elle n'autorisera des athlètes de ces pays à participer aux compétitions internationales que nous organisons sur notre territoire. Cette décision porte sur les évènements suivants :*

- *Le championnat du Monde – Descente – TREIGNAC - Du 27 au 5 juin,*
- *Le championnat du Monde – Kayak Polo – SAINT OMER - Du 13 au 21 août,*
- *La coupe du Monde – Slalom – PAU - Du 26 au 28 août.*

*Enfin, notre fédération apportera tout son soutien aux athlètes et leurs familles qui se trouvent actuellement sur le territoire français et qui se trouvent isolés et privés de ressources. C'est le cas d'une athlète pour laquelle une chaîne de solidarité s'est mise en place. Notre fédération monitora la situation afin de l'accompagner au mieux dans cette situation difficile. Nous invitons notre communauté de pagayeurs et pagayuses à lui apporter tout son soutien.*

*Nous relayerons par ailleurs toutes les initiatives de nos structures visant à accueillir des athlètes Ukrainiens.*

*Notre fédération continue à suivre les évolutions de la situation nationale et internationale et exprime le souhait que des solutions par la voie diplomatique soient trouvées au plus vite dans l'intérêt des peuples et des nations. Cette agression va en effet à l'encontre des valeurs d'humanisme et d'amitié entre les peuples que nous portons et qui doivent être réaffirmées ici.*

Ce communiqué est approuvé par le Bureau Exécutif.

<p>3. Le bilan financier</p>	<p>À la suite d'une présentation des chiffres bruts lors du dernier Bureau Exécutif, la Trésorière, Carole CHEVIET présente le bilan financier 2021 en apportant une lecture intéressante sur les recettes et les dépenses ainsi que les choix qui ont été effectués. Cette présentation sera utilisée pour le Conseil Fédéral du 12 mars mais devra être épurée pour l'Assemblée Générale du 2 avril.</p> <p>Les membres du BEx remercient le travail fourni par les services administratifs et financiers et la présentation de la trésorière.</p>
<p>4. Budget prévisionnel 2022</p>	<p>Une présentation du Budget Prévisionnel pour 2022 est réalisée de manière identique, afin de bien comprendre les choix de ce prévisionnel.</p> <p>Ce document sera présenté au Conseil fédéral du 12 mars, en utilisant les remarques faites lors de la réunion du comité de suivi budgétaire. L'approbation sera proposée lors de l'Assemblée Générale Fédérale, aux délégués des régions.</p>

	→ Validation de ce budget prévisionnel par le BEx.
5. Le comité d'éthique et de déontologie	<p>Conformément aux dispositions du code du sport, et en particulier de l'article L131-15-1, chaque fédération délégataire doit établir une charte d'éthique et de déontologie, conforme à la charte établie par le CNOSF. Cette charte doit également faire figurer un organe chargé de la faire respecter.</p> <p>Cette charte, qui sera l'annexe 12 du Règlement intérieur de la FFCK, a été adoptée par le Conseil fédéral du 26 janvier 2019 mais devait être complétée afin d'intégrer la mise en place d'une Commission Nationale d'Éthique et de Déontologie avec des enjeux de développement durables. Ainsi, la cellule juridique, un groupe de travail de la commission ESIND, des membres du Conseil Fédéral ont travaillé sur une évolution de la Charte afin qu'elle soit soumise à l'adoption du Conseil Fédéral lors de séance du 12 mars 2022. Cette Charte a déjà été adoptée par le dernier Bureau Exécutif.</p> <p>Par contre, il faut ajouter dans l'ordre du jour du Conseil Fédéral du 12 mars, la création d'une commission d'éthique et de déontologie qui est de la responsabilité de celui-ci. A la suite de la décision de création, il sera possible de faire des propositions pour la composition de celle-ci.</p> <p>Ajout de ce point à l'ordre du jour du Conseil fédéral</p>
6. Médailles fédérales	<p>Il est présenté les propositions pour l'attribution des médailles fédérales, pour cette année 2022. Il est remarqué que malgré la demande de respecter la parité dans ces attributions, peu de régions ont respectées ces recommandations.</p> <p>Le Bex donne un avis favorable à ces attributions. Ces attributions devront être validées par le Conseil Fédéral du 12 mars.</p>
7. Modification de l'Annexe OCR	<p>À la suite de la demande du nouveau Délégué de la Commission Ocean racing et celle de la CNA, il est demandé de modifier l'Annexe Ocean Racing 2022, en réduisant les frais d'inscription sur les courses courtes (environ 2,7 milles nautiques) à 10 € seulement que ce soit sur un sélectif national (initialement à 15 €) ou sur les Championnats de France (initialement à 20 €). Le document modifié est en annexe.</p> <p>→ Validation de cette modification par le BEx.</p>

Fin du BEX à 20 h 15

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

